

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

 **La Neuveville**
Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 2 OFFRES

 **Municipalité de La Neuveville**
Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service de la voirie, un ou une :

EMPLOYÉ-E DE VOIRIE À 100 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: Date à convenir

Votre mission:

Au sein du service de la voirie, vous contribuez activement à la qualité de vie des habitants en assurant l'entretien, la propreté et la sécurité des espaces publics, l'entretien des espaces verts (tonte, taille, plantations, entretien des massifs de plantes vivaces, etc.), ainsi que diverses tâches liées à l'exploitation et à la maintenance du domaine public, dans le cadre d'une fonction variée

Votre profil:

- CFC d'Horticulteur/Horticultrice (orientation paysagisme) ou formation jugée équivalente, idéalement complétée par une formation complémentaire et/ou expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts
- Permis de conduire catégorie B (catégorie BE constitue un atout)
- Goût pour le contact avec la population, intérêt pour le travail en extérieur et volonté de contribuer à la bonne image du service de la voirie
- Sens des responsabilités et des priorités, esprit d'initiative et discrétion
- Esprit d'équipe et de collaboration
- Bonne maîtrise de la langue française
- Excellente condition physique
- Flexibilité, disponibilité au niveau des horaires (service de piquet) et bonne mobilité professionnelle
- Personne solide, fiable et bénéficiant d'une excellente réputation

Nous offrons: Une fonction polyvalente au sein d'une structure dynamique à taille humaine, offrant une activité variée et concrète au sein d'une équipe engagée, dans un cadre de travail stimulant contribuant directement au bien-être de la population, avec des possibilités de formation continue.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire, par téléphone: 032 752 10 00 ou par courriel: fabrice.aubert@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Employé/e de voirie » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

La Neuveville, mai 2026

Le Conseil municipal

 **Municipalité de La Neuveville**
Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville cherche un ou une :

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIVE - PRÉPOSÉ/E AU CONTRÔLE DES HABITANTS

Taux d'occupation: Entre 80 % et 90 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée (CDI)

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2026 ou date à convenir

Votre mission:

Accomplir des tâches administratives relevant de la section du contrôle des habitants, de la police administrative et des impôts.

Votre profil:

Vous êtes au bénéfice d'une formation d'employé/e de commerce ou d'un titre jugé équivalent. Intéressé/e par le service à la population et les tâches administratives, vous faites preuve de rigueur, de discrétion et d'un excellent sens de l'accueil. A l'aise dans les contacts avec le public et le travail en équipe, vous possédez de bonnes capacités d'organisation et maîtrisez les outils informatiques usuels. Une expérience au sein d'une administration communale ou dans le domaine du contrôle des habitants constitue un atout. Autonome, flexible et doté/e d'un bon sens des responsabilités, vous savez gérer les priorités dans un environnement administratif en constante évolution. La maîtrise orale de plusieurs langues (allemand et anglais) constitue un atout particulièrement apprécié pour ce poste.

Nous offrons: Une fonction polyvalente au sein d'une structure dynamique à taille humaine, offrant une activité variée et concrète au sein d'une équipe engagée, dans un cadre de travail stimulant contribuant directement au bien-être de la population, avec des possibilités de formation continue.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Claude Evard, Chef de la section contrôle des habitants, police administrative et impôts, par téléphone: 032/752.10.00 ou par courriel: claude.evard@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes avec la mention « PH » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 10 juin 2026**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait du registre des poursuites seront demandés lors de la procédure d'engagement.

La Neuveville, mai 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: M. Claude Hauser, Buechzelglistrasse 60, 5436 Würenlos.

Emplacement: parcelle N° 310, au lieu-dit: « Place de La Liberté 3 », commune de La Neuveville.

Projet: rénovation de la toiture comprenant le remplacement de la sous-couverture, la pose de nouvelles tuiles et l'assainissement des tabatières existantes, sans modification de l'utilisation actuelle des combles, ainsi que nettoyage

et réfection de la peinture de la façade Ouest (couleurs identiques à l'existant).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ « Vieille Ville ».

Recensement arch.: objet C, bâtiment digne de protection, sous protection cantonale (ACE des 10.01.1990 et 31.10.1990 ainsi que contrat du 15.10.2013), ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juin 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 29 mai 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Paroisse catholique, par M. Andrea Oliveri, rue des Mornets 19, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Philippe Weber, rue des Prés-Guëtins 29, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 1514, rue des Mornets 19, 2520 La Neuveville

Zone: Zone affectée à des besoins publics C

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Ouest

Dérogation: Art. 90 du Règlement de construction communal

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Installation d'une pompe à chaleur extérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 29 mai 2026 au 29 juin 2026**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 29 mai 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants: Clémence Muron et Stéphane Baleon, chemin des Lorettes 18, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Clémence Muron et Stéphane Baleon, chemin des Lorettes 18, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 1014, chemin des Lorettes 18, 2520 La Neuveville

Zone: Zone d'habitation H2

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Est

Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Installation d'une pompe à chaleur extérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 22 mai 2026 au 22 juin 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 22 mai 2026
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Armand Sharonizadeh, Route de Bienne 139, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelles N°s 1040 et 1041, au lieu-dit : « Chemin de Saint-Joux », commune de La Neuveville.

Projet : installation d'une base de vie pour les ouvriers du chantier des CFF — Tunnel de Gléresse, composée de structures modulables sur deux étages (containers), pour une période de 30 mois.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PPR3 « St-Joux – Les Larrus ».

Zones de protection : IFP 1001 et zone de protection des rives.

Dérogations : art. 80 LR, 25 LCFO et 10 RPPR3 « St-Joux – Les Larrus ».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juin 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 mai 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : DH+ Partner Ingenieurbüro GmbH, Rylfweg 5, 3232 Ins.

Emplacement : parcelle N° 3193, au lieu-dit : « Route du Château 64 », commune de La Neuveville.

Projet : assainissement énergétique d'une maison d'habitation avec isolation périphérique, isolation de la toiture existante, remplacement de fenêtres à l'identique, démolition d'un conduit de cheminée, assainissement statique des balcons situés au Sud, installation photovoltaïque en toiture et remplacement du producteur de chaleur par une pompe à chaleur intérieure + demande après coup concernant l'agrandissement du couvert au Sud du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : périmètre de protection du Schlossberg et IFP no 1001 « Rive gauche du Lac de Bienne ».

Dérogations : art. 24 LAT et 44 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 mai 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Municipalité de La Neuveville

Désaffectation de tombes et de niches cinéraires au cimetière

Conformément à l'article 22 du Règlement communal du cimetière et des inhumations, le Conseil municipal de La Neuveville décide de procéder à la désaffectation des tombes suivantes :

Tombes d'inhumations	Secteur B3 – Niches cinéraires N° :
Secteur A4 – Tombes N° :	204 - 205 - 207 - 208
491 - 492 - 493 - 494	- 209 - 210 - 211 - 212
- 495 - 496 - 497 - 542	- 213 - 214 - 215 - 216
- 543 - 544 - 545 - 546	- 217 - 218 - 219 - 221
- 547 - 548 - 549 - 550	- 222 - 223 - 224 - 225
- 551 - 552 - 553 - 554	- 226 - 227 - 228 - 229
- 555 - 556 - 557 - 558	- 230 - 231 - 232 - 233
- 559 - 560 - 561 - 562	- 234 - 235 - 236 - 237
- 563 - 564 - 565 - 566	- 238 - 239 - 240 - 241
- 567 - 568 - 569 - 570	- 242 - 243 - 244 - 245
- 571 - 572 - 573 - 574	- 246 - 247 - 248 - 249
- 575 - 576 - 577 - 578	- 250 - 251 - 252 - 253
- 579 - 580 - 581 - 582	Reste en place les niches N° 206 et 220
- 583 - 584 - 585 - 586	
- 587 - 588 - 589 - 590	Secteur B5 – Niches cinéraires N° :
- 591 - 592 - 593 - 594	161 - 162 - 164 - 165
- 595 - 596 - 597 - 598	- 166 - 167 - 168 - 169
- 599 - 601 - 602 - 603	- 170 - 171 - 172 - 173
- 604 - 605 - 606 - 607	- 174 - 175 - 176 - 177
- 608 - 609 - 610 - 611	- 179 - 180 - 181 - 182
- 612 - 613 - 614 - 615	- 183 - 184 - 185 - 187
- 616 - 617 - 618 - 619	- 188 - 189 - 190 - 191
- 620 - 621 - 622	- 192 - 193 - 194 - 195
	- 196 - 197 - 198 - 199
Secteur A5 – Tombes N° :	- 200 - 201 - 202 - 203
01 - 02 - 03 - 04 - 05	Reste en place les niches N° 163, 178 et 186
- 06 - 07 - 08 - 10 - 11	
- 12 - 13 - 14 - 15 - 16	
- 17 - 18 - 19 - 20 - 21	
- 22 - 23 - 24 - 25 - 26	
- 27 - 28 - 29 - 30 - 31	
- 32 - 33 - 34 - 35 - 36	
- 37 - 38 - 39 - 40 - 41	
- 42 - 43 - 44	

Les proches parents qui le désirent peuvent reprendre les monuments, pierres cinéraires, plantes ou autres ornements.

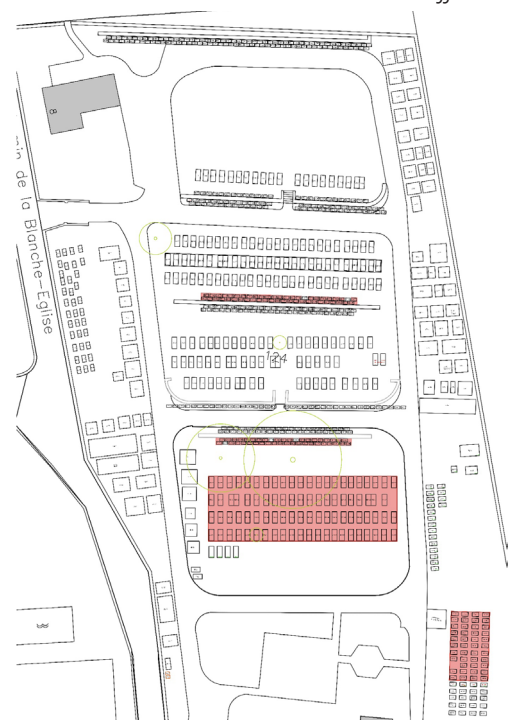
Pour cela, un avis donné au Service de la gestion du territoire jusqu'au 30 novembre 2026 au plus tard est nécessaire.

A partir du 1^{er} janvier 2027, il sera procédé à l'élimination des monuments par les soins du personnel du cimetière.

Le Conseil municipal n'a pas prévu d'informer les familles par écrit. Elles voudront bien se référer au présent avis officiel.

Pour tous renseignements complémentaires, le Service de la gestion du territoire reste à disposition au 032 752 10 80.

Le Département de la Gestion du Territoire
Plan de situation des tombes et des niches désaffectées



Municipalité de La Neuveville

Réfection de la rue des Fossés – Avis de travaux

Des travaux de réfection de la rue des Fossés seront entrepris en 2026. Ceux-ci comprendront notamment la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, le réseau d'eau potable ayant déjà été modernisé en 2022 par le TLN.

Le chantier portera également sur la réfection des réseaux électriques moyenne et basse tension, le renouvellement de l'éclairage public, la mise en place d'armoires et de chambres souterraines, ainsi que sur la réfection complète de la chaussée, avec la pose d'un nouveau revêtement routier.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, qui se dérouleront par étapes, la rue des Fossés sera fermée à la circulation à partir du 1^{er} juin 2026 et jusqu'à la fin de l'année.

Les usagers et usagers sont priés de se conformer à la signalisation mise en place aux abords du chantier. Nous les remercions d'ores et déjà pour leur compréhension face aux désagréments occasionnés par ces travaux nécessaires à l'entretien et à la modernisation des infrastructures communales.

Les Départements de la Gestion du Territoire et de l'Énergie

Municipalité de La Neuveville

Avec les déchets, on s'organise

Récolte des déchets spéciaux

Médicaments, peintures, cosmétiques, produits de nettoyage, la liste des déchets spéciaux est longue. S'ils ne sont pas éliminés de manière appropriée, les déchets spéciaux peuvent

causer des dommages considérables à l'environnement et sont également dangereux pour les humains. Ces déchets ne sont pas repris à la déchetterie communale.

Afin d'en assurer l'élimination adéquate, la Municipalité de La Neuveville organise deux matinées de ramassage sur le parking de la Déchetterie.

Les déchets spéciaux pourront être remis à l'entreprise spécialisée contre paiement

Samedi 30 mai et samedi 19 septembre 2026

CHF 5.- par kilo

(CHF 40.- par kilo pour le mercure)

Sont admis : laques, cosmétiques, produits de nettoyage, détachants, nettoyants WC, produits phytosanitaires, pesticides, produits de protection du bois, engrais, herbicides, produits chimiques, poisons, eau de Javel, diluants, mercure, thermomètres au mercure, solvants, nettoyants pour pinces, diluants, alcool à brûler, antigel, anti-rouille, peintures, vernis, lessives, colles, déchets chimiques inconnus

Ce à quoi vous devez faire attention lors du tri, de la collecte et du retour :

- Les déchets spéciaux ne doivent en aucun cas être éliminés dans les ordures ménagères, dans les eaux usées (ni WC ni évier) ou dans la nature.
- Veuillez conserver les déchets spéciaux en lieu sûr et hors de portée des enfants en attendant de les éliminer de manière appropriée. Le conteneur de stockage doit être identifié comme tel.
- Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser des produits chimiques, ou faites-le dans tous les cas avec modération.

Le Département de la Gestion du Territoire



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles
Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch
Téléphone: 032 315 70 70
Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIE SSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 2^{ème} trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

30 mai, 13 juin, 27 juin

L'administration communale

Avis de construction

Requérant: M. Sylvain Glatz, Beausite 10, 2515 Prêles

Auteur du projet: RVG Energies renouvelables Sàrl, Les Graverules 4, 2073 Enges

Propriétaire foncier: M. Sylvain Glatz, Prêles

Projet: Remplacement de la chaudière à bûches par une pompe à chaleur extérieure, parcelle N° 2083, Beausite 10, village de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être

consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 22 mai au 21 juin 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 22 mai 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: M. Pierre Gurtner, Sous Banbois 42, 2515 Prêles

Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles

Propriétaire foncier: M. Pierre Gurtner, Prêles

Projet: Création de places de stationnement couvertes et d'un mur de soutènement, parcelle N° 2766, Sous Banbois 42, village de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 29 mai au 28 juin 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 29 mai 2026

Secrétariat communal

L'amicale du stand (ADS)

Vous propose à la vente, le fruit de la charbonnière de Prêles de 2025, soit:

Des sacs de 10 kg ou de 5 kg de charbon artisanal

Les vendredis 22 et 29 mai entre 17h30 et 19h30 aux abords de Pizza Légende à Prêles

Les samedis 23 et 30 mai entre 9h30 et 11h30 à la déchetterie de Diesse.

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse - Pique-nique

Pour ce mois de juin, une rencontre pique-nique pétanque est prévue, regroupant tous les aînés de la commune. Celle-ci aura lieu le:

Mercredi 17 juin 2026 à 11h30
À la cantine de Lamboing

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au mercredi 10 juin 2026 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70

- Par email: info@leplateaudediesse.ch

- Au guichet de la commune

- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de mai.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation à l'assemblée communale

Mardi 23 juin 2026 à 19h30,
la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du compte 2025 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2025

b) Approbation du compte 2025 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

2. Approbation du compte 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2025

b) Approbation du compte 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2025 du Collège de district de La Neuveville

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2025

b) Approbation du compte 2025 du Collège de district de La Neuveville

4. Présentation des comptes communaux 2025

a) Introduction

5. Approbation du compte 2025 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2025

b) Présentation des arrêtés de compte

c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification

d) Prise de connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2025

e) Approbation du compte 2025 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

6. Approbation d'un crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'536'506.85 pour le paiement, par la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la Commune mixte de Plateau de Diesse (par CHF 1'194'412.45) et à la Commune mixte de Nods (par CHF 342'094.40). (Ce crédit annule et remplace le crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.85 décidé par l'assemblée communale du 31.03.2026)

a) Présentation du dossier

b) Approbation d'un crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'536'506.85 pour le paiement, par la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la Commune mixte de Plateau de Diesse (par CHF 1'194'412.45) et à la Commune mixte de Nods (par CHF 342'094.40). (Ce crédit annule et remplace le crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.85 décidé par l'assemblée communale du 31.03.2026)

7. Présentation et approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

a) Présentation du budget 2026

b) Approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

8. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour la réfection des conduites des eaux usées du chemin Champ Favre à Prêles

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour la réfection des conduites des eaux usées du chemin Champ Favre à Prêles

9. Modifications de l'art. 7 du règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)

a) Présentation des modifications

b) Approbation des modifications de l'art. 7 du règlement sur le statut du personnel et

les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)

10. Adoption du nouveau règlement communal de la crèche «La Luciole»

- Présentation des modifications
- Approbation du nouveau règlement communal de la crèche «La Luciole»

11. Informations du Conseil communal

12. Divers et imprévus

Informations :

Est déposé publiquement au bureau communal 30 jours avant l'assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 22 mai au 23 juin 2026 :

- les modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements, art. 7,
- les modifications au règlement communal de la crèche «La Luciole».

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet :

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale :

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 22 mai 2026

L'amicale du stand (ADS)

Vous accueille au stand de Prêles pour la Fête de la musique!

Le samedi 20 juin à 17h et pour toute la soirée avec:

La chorale scolaire de Plateau de Diesse,

De la chanson française, La Spy

De la musique classique, Avant-scène Opéra de Neuchâtel

Du blues par les Bumpliz boogie Boys de Neuchâtel.

Restaurations chaude et boissons fraîches sur place.

Gratuit et au chapeau.

Vitesse dans les localités et déchets dans les champs, pâturages

La Commune souhaite porter à votre attention qu'elle a reçu plusieurs plaintes relatives à la vitesse de circulation de certains véhicules agricoles au sein des localités.

Il est rappelé que la traversée des villages doit s'effectuer dans le strict respect des limitations de vitesse en vigueur ainsi que des règles de prudence, en particulier en présence de piétons, d'enfants et sur les routes secondaires. La Commune invite chacun à faire preuve de la plus grande vigilance et à adapter sa vitesse aux circonstances, afin de garantir la sécurité de tous et de préserver la tranquillité publique.

Par ailleurs, il est également important de rappeler que les champs et pâturages ne sont pas des lieux de dépôt de déchets. La présence croissante de canettes et autres détritiques dans

les cultures et les zones agricoles représente un danger réel pour les animaux et nuit à l'environnement.

La Commune remercie l'ensemble de la population pour son sens des responsabilités et sa collaboration.

Dimanche 14 juin 2026

Votations fédérales & cantonales

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 14 juin au bureau de vote de 10h à 12h**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au dimanche 9h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

Attention :

- Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
- Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M. Frédéric Racine

Administration: M^{me} Catherine Rossetti

Bureau de vote

Dimanche 14 juin 2026 de 9h 45 à 12h

Membres: M^{me} Nathalie Miazza

M. Guillaume Mathez

Suppléant: -

Bureau de dépouillement

Dimanche 14 juin 2026 à 9h 30

Membres: M^{me} Claudia Bärtschi

M. Roland Franssen

M. Claude-Alain Hänni

M. Giulio Caccioppoli

M^{me} Camille Miazza

M. Christophe Oriella

M. Charles Oppliger

Suppléant: -

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

Programme de législature 2026 - 2029

Le Conseil communal informe la population que son programme de législature 2026 - 2029 a été finalisé.

Ce document définit les orientations stratégiques ainsi que les principaux objectifs de la commune pour les quatre prochaines années. Il porte notamment sur les domaines des infrastructures, de la qualité de vie, de l'aménagement du territoire, des services à la population, de l'environnement, de la mobilité et du développement communal.

Le programme de législature est disponible pour consultation auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet de la commune, sous l'onglet «Autorités & administration» puis «Conseil communal».

Prêles, le 29 mai 2026

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance du règlement de la crèche communale La Luciole, entrée en vigueur

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 18 mai 2026, le Conseil communal de Plateau de Diesse a adopté les modifications de l'ordonnance du règlement d'organisation (ORO). Cette ordonnance dans sa nouvelle mouture entre en vigueur le 1er août 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Le recours doit être motivé et produit en deux exemplaires, comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve. Les moyens de preuve seront joints. A qualité pour former recours la partie pouvant faire valoir avec une certaine vraisemblance être atteinte dans ses intérêts dignes de protection.

Prêles, le 29 mai 2026

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

Informations sur les unités de raccordement

Nous aimerions attirer votre attention sur les droits de raccordement, lesquels représentent une contribution aux coûts liés à l'établissement, à l'extension et au renforcement du réseau de distribution d'eau potable et l'assainissement des eaux usées. Nous tenons à vous rappeler les principes et les obligations associés à ces droits, en conformité avec les règlements et les ordonnances communales. Vous pouvez consulter les dispositions légales sur le lien suivant : <https://www.leplateaudediesse.ch/lacommune/Reglements-1>

Taxes de raccordement :

- Une taxe de raccordement est perçue pour couvrir les coûts d'investissement relatifs à la réalisation et à l'adaptation des installations.
- La taxe de raccordement des eaux résiduaires est calculée sur la base des unités de raccordement (UR), conformément aux directives de la SSIGE.
- En cas de déversement d'eaux pluviales dans la canalisation, une taxe de raccordement supplémentaire assise sur le nombre de m² de la surface drainée sera perçue.
- Toute augmentation du nombre d'UR ou de la surface drainée entraîne une taxe supplémentaire.
- Aucun remboursement n'est effectué en cas de diminution du nombre d'UR ou de démolition sans reconstruction.
- En cas de reconstruction d'un bâtiment incendié ou démoli, les taxes de raccordement précédemment payées sont prises en compte dans la limite du montant dû, sous réserve que les travaux soient entrepris dans les cinq ans. Une preuve de paiement des taxes est requise.
- Les propriétaires sont tenus de déclarer le nombre d'UR et la surface drainée lors du dépôt de la demande de permis de construire, ainsi que toute augmentation de ces valeurs à l'administration communale.

Nous souhaitons vous rappeler l'importance de demander un relevé avant le début des travaux afin de comparer l'état initial avec celui à la fin des travaux. De plus, veuillez noter qu'un acompte est dû sur la moitié des UR annoncées dans le formulaire 5.5 "installations d'eau/d'eaux usées". Après réception du DC2, nos voyers procéderont à un relevé afin d'établir la facture finale.

Conformément à l'article 41 de notre règlement sur l'alimentation en eau et à l'article 35 de notre règlement d'assainissement, **les futurs acquéreurs seront tenus responsables des taxes de raccordement impayées au moment de l'achat.**

Il convient de noter que les travaux effectués peuvent entraîner des changements dans la taxation des taxes annuelles fixes.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Prêles, le 29 mai 2026

La commune mixte de Plateau de Diesse

Lutter efficacement contre les séneçons jacobées toxiques et la renouée du Japon

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais ils sont toxiques.

Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans notre région. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation!

De plus, la renouée du Japon est une plante très invasive et donc à éliminer.

En cas de doute concernant l'existence de ces plantes dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Bourquin au

N° de tél. 079 935 65 93

Un container est mis à disposition de la population gratuitement afin d'y déposer ces plantes.

Il se trouve à côté du local de la voirie à Diesse.



Marché artisanal

20 Juin 2026 | Cantine de la Côte | Lamboing
De 10h à 17h

Venez à la rencontre d'artisans passionnés apiculteurs, créateurs de bijoux, fabricants de cosmétiques, et bien d'autres encore.

Mais aussi...

- Activités pour enfants (grimage et chapeau gonflable).
- Restauration: boissons, friture de sandre, bifana portugaise, gaufres.

Plantation et taille des haies, arbres, buissons, semis des cultures / clôtures

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les

conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:
 - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
 - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
 - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
 - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2026, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.

4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 13 mars 2026

Le Conseil communal



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Stationnement du bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 30 mai de 9h 15 à 10h 45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Mise en location des pâturages des Colisses du Haut et des Prés de Mijoux, y compris la loge des Colisses du Haut

La commune mixte de Nods recherche, dès 2027, un locataire pour les pâturages des Colisses du Haut et des Prés de Mijoux (parcelles 2197 et 2195) comprenant la loge des Colisses du Haut. La surface totale des deux pâturages est de 25 PN et le fermage demandé est de CHF 3'200.-/année.

Monsieur Francis Conrad 079 694 12 61 est à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser une lettre de motivation à l'administration communale de Nods, Place du Village 5, ou commune@nods.ch, d'ici au 20 juin 2026.

Conseil Communal

Avis de travaux dans votre rue – Chemin de Combatte

La Commune de Nods vous informe que des travaux de réfection seront prochainement entrepris sur tout le chemin de Combatte.

Ces travaux comprendront notamment:

- La pose de nouvelles conduites souterraines
- La réfection complète du revêtement bitumineux

Les interventions sont prévues dès le 1^{er} juin 2026 (sous réserve des conditions météorologiques). La fin des travaux est estimée à fin août 2026.

Durant cette période, des perturbations sont à prévoir:

- Restrictions ou interruptions temporaires de la circulation
- Accès aux propriétés pouvant être momentanément limités

Nous mettrons tout en œuvre afin de réduire les désagréments au strict minimum.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension ainsi que de votre collaboration afin de respecter la signalétique de chantier qui sera mise en place.

Pour toute question, vous pouvez contacter l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch)

Avec nos meilleures salutations.

Administration communale

Viviane Sunier

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Lundi 29 juin 2026 à 20 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Assermentation de M^{me} Anne Durrant nouvelle Conseillère communale
3. Comptes 2025
 - a. Présentation
 - b. Rapport de l'organe de vérification des comptes et de protection des données
 - c. Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - d. Approbation des comptes du Collège de District
 - e. Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
 - f. Approbation des comptes communaux
4. Communication de l'arrêté de compte concernant l'achat et la rénovation de l'immeuble avec parking de l'hôtel du Cheval Blanc
5. Nouvelle déchetterie – demande d'un crédit d'investissement complémentaire au crédit initial d'un montant de CHF 8'000.-
 - a. Présentation
 - b. Approbation
6. Approbation d'un crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'536'506.85 pour le paiement, par la communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la commune mixte de Plateau de Diesse (par CHF 1'194.412.45) et à la commune mixte de Nods (par CHF 342'094.40)
 - a. Présentation
 - b. Approbation
7. Budget 2026 de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - a. Présentation
 - b. Approbation
8. Communications du Conseil communal
9. Divers

Remarque : Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement 30 jours avant sa tenue au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Nods 29.05.2026

Conseil Communal

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif. Le recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre les conclusions, indiquer les faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 L.PJA).

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

SMAD – aide et soins a domicile

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mercredi 17 juin 2026 à 18 h 30
Salle de réunion 3^e étage de la Mairie

Place du Marché 3, 2520 La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. PV de l'assemblée générale du 18 juin 2025
3. Rapports d'activités
4. Démissions - Nominations
5. Statuts - Modification
6. Finances
7. Nomination de l'organe de révision
8. Approbation
9. Cotisation annuelle 2027
10. Divers

Une agape sera offerte à la suite de l'assemblée. Merci de votre présence.

La Neuveville, mai 2026

L'assemblée est ouverte à tous avec droit de vote aux membres cotisants.

Les comptes et les statuts peuvent être consultés au secrétariat sur rendez-vous.

Paroisse réformée de la Neuveville

Assemblée de Paroisse

Lundi 1^{er} juin 2026 à 20 h
à la Maison de paroisse, ch. de la Raisse 3.

- Accueil, organisation de l'assemblée, message
- Procès-verbal du 1^{er} décembre 2025 : approbation
- Conseil de paroisse: démissions, réélections, élections
- Synode d'arrondissement: démission, élection
- Situation poste pastoral
- Rapport d'activités 1^{er} semestre 2026
- Comptes 2025:
 - Présentation
 - Rapport des vérificateurs et rapport sur la protection des données.
 - Approbation
- Informations vie paroissiale
- Informations bâtiments
- Divers

Les comptes 2025 et le procès-verbal du 1^{er} décembre 2025 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 1^{er} mai 2026. Les décisions de l'assemblée de paroisse peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la préfecture, dans un délai de 30 jours dès leur publication, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Paroisse catholique de La Neuveville et Plateau de Diesse

Convocation à l'Assemblée de Paroisse

Mardi 9 juin 2025 à 20 h
à la salle de paroisse, La Neuveville

Ordre du jour:

- 1) Méditation
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Procès-verbal de l'Assemblée de Paroisse du 02.12.2025

- 4) Comptes 2025, rapport organe de révision
- 5) Informations de l'équipe pastorale
- 6) Rapport du délégué de la paroisse au parlement de l'Église nationale cath. rom. du Canton de Berne
- 7) Rapport du Président du Conseil de paroisse
- 8) Divers

Le Président de l'Assemblée de Paroisse

Jean-Pierre Latscha

Mise au concours

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de:

ASE ou EDE remplaçant-e – Temps partiel (CDD)

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse recherche une personne remplaçante enthousiaste et bienveillante pour rejoindre l'équipe de l'Arc-en-Ciel, structure d'accueil de l'école à journée continue du Plateau de Diesse à Prêles. À l'Arc-en-Ciel, nous croyons en une pédagogie vivante, tournée vers la nature, la créativité, les émotions et la relation à l'autre. Nous accueillons des enfants de 4 à 12 ans dans un cadre chaleureux, dynamique et profondément humain.

Entrée en fonction

- 1^{er} août 2026 ou à convenir

Disponibilités demandées

- Tous les mardis de 11 h à 14 h
- Remplacements sur appel pour les autres jours de la semaine durant l'année scolaire 2026-2027

Conditions

- Contrat payé à l'heure
- Évolution possible selon les besoins futurs de la structure

Votre mission

- Assurer l'accueil et l'accompagnement d'un groupe d'enfants de 4 à 12 ans
- Participer aux temps de repas, activités, devoirs et animations
- Soutenir le développement, les émotions et les apprentissages des enfants
- Collaborer avec une équipe engagée, créative et bienveillante

Profil recherché

- CFC ASE, diplôme EDE ou titre jugé équivalent
- Aisance avec les groupes d'enfants de 4 à 12 ans
- Flexibilité et capacité d'adaptation
- Esprit d'équipe et sens des responsabilités
- Humour, créativité, écoute, patience et plaisir à travailler avec les enfants
- Intérêt pour les activités extérieures et la pédagogie nature

Lieu d'activité:

École à journée continue du Plateau de Diesse – Prêles

Dossier de candidature et renseignements:

Merci d'envoyer votre candidature complète par voie électronique à: direction@ejcplateau.ch

Délaï de postulation: 15 juin 2026

Les personnes retenues sur dossier seront invitées à venir vivre un moment à l'Arc-en-Ciel afin de rencontrer l'équipe, découvrir l'ambiance de la structure et visiter les lieux. Ces rencontres pourront être organisées dès réception d'un dossier correspondant au profil recherché.

Pour toute information complémentaire, contacter Florine Némitz, directrice: 078 882 94 92 ou direction@ejcplateau.ch.

**SAVOIR BIEN
CALCULER?
APPRENNONS ENSEMBLE!**



Inscrivez-vous à un cours de calcul, d'informatique, de lecture ou d'écriture.

0800 47 47 47
www.simplement-mieux.ch

**SIMPLEMENT
MIEUX**

Consultez gratuitement la Feuille officielle sur www.imprimerieducourrier.ch

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Vendredi 29 mai

17h-19h, secrétariat, ouverture exceptionnelle durant le Last Friday, exposition de photos « entre ciel et terre » d'André Weber.

Dimanche 31 mai

10h, église de Diesse avec le pasteur Stéphane Rouèche

Si vous avez besoin d'un transport, téléphonez au 032 751 10 35!

Lundi 1^{er} juin

20h, maison de paroisse, assemblée de paroisse

Mercredi 3 juin

10h, salle Schwander, groupe de prière
13h30, maison de paroisse, kt cycle 1

Dimanche 7 juin

10h, Blanche Eglise, culte et Sainte Cène avec le pasteur Jean-Marc Schmid

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteur, 078 768 01 66
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 31. Mai

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik). Mit Beteiligung der KUV 4 zum Thema Taufe.

Pikettdienst

29. bis 31. Mai: Pfrn. Corinne Kurz (079 289 85 61)
1. bis 26. Juni: Pfrn. Ina Murbach (077 465 87 25)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 31 mai 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Fête-Dieu au Landeron – Recherche de bénévoles

En vue de la célébration de la Fête-Dieu au Landeron, le jeudi 4 juin 2026, la paroisse Saint-Maurice est à la recherche de bénévoles.

Si vous avez du temps à consacrer et selon vos compétences, nous cherchons:

- Aide pour rejoindre la chorale (répétition le lundi soir et le jeudi matin), et en particulier des voix d'hommes.
- Aide pour la mise en place de la cour du château (mercredi soir) et rangement (jeudi fin de journée).
- Aide pour le service au buffet (salades, boissons, café, ..)
- Aide pour la mise en place de l'église et le rangement (avant et après la messe)
- Aide pour le montage et le démontage des reposeirs (tôt le jeudi matin) en particulier celui confiés aux confirmands.
- Des enfants pour rejoindre le groupe des fleuristes (caté 5e)
- Des parents pour accompagner et encadrer les petits enfants avec bannières
- Des ados ou des confirmands pour lire la Prière universelle ou aider au repas, service des cafés, ...

Si vous avez du temps et une envie de rendre service, prenez contact avec François Perroset (Francois.Perroset@ne.ch)

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSÉ, LAMBOING, PRÊLES

Dimanche 31 mai

Culte à 10h00, Diesse, Thème: La joie d'une naissance chaque jour de la vie, service de voiture, voir ci-dessous.

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 5 juin de 14h à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079 347 57 88, rencontre suivante: vendredi 19 juin

Culte de reconnaissance

Dimanche 14 juin, 10h, culte de reconnaissance avec la participation artistique de plusieurs personnes du Plateau

Exposition de Lis Wiellener et Janine Kadiry

Janine Kadiry et Lis Wiellener exposeront leurs tableaux à la Maison de paroisse de Diesse. L'exposition intitulée "Nature Vivante" sera présentée du samedi 20 juin au dimanche 28 juin, ouverture de 9h à 19h, vernissage samedi 20 juin, 11h; fin de l'expo: dimanche 28 juin 12h.

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 31 mai

10h à Diesse

Lecture biblique

Mardi 2 juin à 9h, maison de paroisse

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,
lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

unité pastorale catholique Bienne - La Neuveville

FÊTE DES NATIONS

3ÈME ÉDITION
PAYS MIS À L'HONNEUR: ÎLE MAURICE & LIBAN

DIMANCHE 14 JUIN 2026

Eglise du Christ-Roi, Chemin du Geyisried 31, 2504 Bienne

09H30 ACCUEIL
09H45 ATELIERS AUTOUR DES CULTURES RELIGIEUSES
ATELIERS FAMILLES/ENFANTS

11H00 MESSE D'ACTION DE GRÂCE
12H15 DÉCOUVERTES GASTRONOMIQUES
ET ANIMATIONS CULTURELLES

« Venez, et vous verrez » Jn 1,39

Pour plus d'informations veuillez contacter le secrétariat de la cure Ste-Marie au 032 329 96 01 ou par mail à communautefrancophone@kathbielbienne.ch

Adresses utiles I 11

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSÉ

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du: Lundi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Samedi et dimanche: 9h à 15h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h du 25 avril au 25 octobre 2026

Expositions temporaires:

Girouette, gargouille & cie et L'éloquence des murs

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Exposition: Sammeln | collectionner
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON – MAI À NOVEMBRE,
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

AGENDA DU PLATEAU

Découvrez les événements et manifestations du Plateau de Diesse, de Nods et de Lignières dans l'Agenda du Plateau: www.plateau-vivant.ch

COMPRENDRE UN TEXTE, C'EST DIFFICILE? AVEC NOUS ÇA IRA!

Inscrivez-vous à un cours de lecture, d'écriture, d'informatique ou de calcul.

0800 47 47 47
www simplement-mieux.ch

Association Lire et Ecrire

SIMPLEMENT MIEUX!

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier